

Paris, le 8 octobre 2019

Communiqué de presse

Test de discrimination dans l'accès au logement selon l'origine : les résultats du Défenseur des droits

Au fil des tests de discrimination qui se succèdent, le constat est sans appel : les comportements évoluent peu en matière de discrimination dans la recherche d'un logement locatif privé, les candidats d'origine étrangère restant largement désavantagés. En 2016, [l'enquête sur les discriminations dans l'accès au logement](#) du Défenseur des droits indiquait que le logement était perçu par la population comme l'un des principaux domaines où sont susceptibles de se produire des discriminations (46%), juste après l'emploi (47%) et les contrôles de police (50%).

Face à ces constats et dans le cadre d'une convention signée en avril 2017, le Défenseur des droits et le Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ont fait réaliser [une étude visant à mesurer l'impact d'une démarche de sensibilisation](#) menée par le Défenseur des droits auprès d'agences immobilières identifiées comme discriminantes vis-à-vis de candidats d'origine maghrébine.

Réalisée par une équipe de recherche TEPP-CNRS, l'étude « Mesurer l'impact d'un courrier d'alerte sur les discriminations selon l'origine » repose sur un *testing* auprès de 343 agences immobilières « à risque discriminatoire ». La moitié de ces agences a reçu un courrier du Défenseur des droits, accompagné d'un [guide](#), leur rappelant le cadre légal et les sanctions auxquelles elles s'exposent en discriminant des candidats à un logement.

Ces agences ont fait l'objet de nouveaux tests, trois, neuf et quinze mois après réception du courrier afin de déterminer si leurs pratiques en matière de sélection des candidats ont évolué.

Les résultats de l'étude indiquent qu'à court terme, l'action d'information et de sensibilisation du Défenseur des droits réduit significativement les discriminations dans l'accès à une visite de logement. En revanche, l'impact du courrier ne se maintient pas dans la durée, c'est la raison pour laquelle le Défenseur des droits invite les acteurs concernés à rester vigilants sur leurs pratiques au quotidien et à s'engager contre les inégalités d'accès au logement en mobilisant tous les leviers d'actions à leur disposition (sensibilisation, formation, etc.).

Contacts presse

—

Service presse et communication

anne-flore.buisson-bloche@defenseurdesdroits.fr

presse@defenseurdesdroits.fr

Tél. : 01 53 29 23 69 / 01 53 29 61 74

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante créée par la loi organique du 29 mars 2011, suite à la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008.

Protecteur des droits et libertés des personnes, il a pour mission de défendre et promouvoir les droits des usagers des services publics, les droits de l'enfant, de lutter contre les discriminations, d'assurer le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité et de protéger et orienter les lanceurs d'alerte.

Il peut être saisi gratuitement par toute personne résidant en France ou française résidant à l'étranger qui estime que ses droits n'ont pas été respectés. Il peut également se saisir d'office.

Plus de 500 délégués répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et en outre-mer reçoivent, orientent et aident toute personne à faire valoir ses droits, gratuitement et en toute indépendance.